



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse



Employés de Vie Scolaire - Direction d'école - Remplacements

Les années se suivent et se ressemblent :

Licenciements, travail dans l'urgence, toujours moins de moyens...

Comme chaque fin d'année scolaire, les écoles sont soumises à une très forte tension : préparer la sortie avec les passages de classes et de cycles, préparer les nouvelles inscriptions, faire visiter l'école aux futurs écoliers, préparer les dossiers d'entrées en 6ème (avec un nombre de documents à remplir pléthorique) et anticiper la rentrée (projet d'école...)... D'année en année, l'inflation exponentielle de la charge de travail liée à la direction d'école rend plus difficile l'accomplissement de missions qui se sont complexifiées. Cette réalité illustre également que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tels qu'ils ont été institués par le protocole de 2006 sur la direction d'école. Aujourd'hui, la coupe est pleine. Toutes les directrices et tous les directeurs d'école ont besoin d'une aide administrative pérenne et statutaire. Or, comme chaque année, un vaste plan de licenciement va contraindre nombre d'employés de vie scolaire à quitter leur école, la veille de la sortie, alors même que les besoins dans les écoles sont criants. Comme chaque année, des personnels compétents sont renvoyés après 2 années ou plus passées dans une école pour être remplacés par de nouveaux personnels précaires, s'ils sont remplacés et non mutualisés !!! Le courrier de l'inspecteur d'académie est édifiant dans ce domaine :

Afin d'implanter équitablement les supports EVS dans les écoles du département de la Creuse, je vous prie de bien vouloir m'indiquer **uniquement par retour de mail ou de courrier (au pôle de gestion des EVS)**, si vous souhaitez conserver ou obtenir un support d'EVS pour la rentrée 2011-2012. Faute de réponse de votre part **pour le 8 juin 2011**, je considérerai que vous ne voulez plus bénéficier de ce type de poste.

Le cas échéant, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera apportée à votre demande et vous remercie de votre collaboration.

La formule « faute de réponse pour le 8 juin 2011 » (dans un courrier daté du 27 mai et reçu le 31 mai) n'est pas sans rappeler des courriers de démarchage commercial et montre bien dans quelle urgence le dossier de l'aide administrative est géré. La formule finale montre bien dans quelles conditions les enseignants peuvent envisager la rentrée.

Quand on ajoute à cela la remise en cause des décharges des directeurs faute de moyens de remplacement suffisants, on perçoit dans quelles conditions les collègues finissent cette année et préparent la rentrée prochaine. Ce « turn over » ne permet pas la nécessaire continuité dont l'école a besoin.

Enfin, humainement, l'état employeur qui ne remplit pas ses engagements, notamment en terme de formation, plonge ses personnels dans le plus grand désarroi. Nous réitérons notre demande solennelle d'accorder la considération nécessaire à ces situations qui n'ont que trop duré. **Ces salariés doivent pouvoir bénéficier des reconductions de contrats permettant la mise en place de formations donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle.** C'est d'ailleurs pour cette raison que le SNUipp-FSU 23 organisera le **jeudi 23 juin une réunion d'information syndicale en direction des personnels EVS** afin de faire valoir leurs droits face à un état employeur qui ne tient pas ses engagements.

Plutôt que de multiplier les grands exercices de communication en décalage total avec la réalité des conditions de travail dans les écoles, il est grand temps de répondre à l'urgence en donnant enfin à l'École les moyens de ses ambitions.

Guéret, le 17 juin 2011

Contacts :

SNUipp-FSU 23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72